

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE MOULINS
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 05 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de Décembre les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. CHERVIER, Vice-Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	GRANSEIGNE Viviane TOURRET Marcelle
CESSET		NOYANT	PETIOT Yves MESMIN Christian
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	ROCLES	GUILLOT Thierry LACOURT Véronique
CHATILLON	PETIOT Ghislaine	SAULCET	
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	PETITJEAN Liliane BRUN Baptiste
CRESSANGES	CLUZEL Damien	LE THEIL	ROUSSET Francis ROBIN Lydie
DEUX CHAISES		TREBAN	
LAFELINE	ROUDIER Bernard	TRONGET	
MEILLARD	ALLEAUME Frédéric	VERNEUIL	BENASSY Patrick DE PAULA Charles
MONETAY S/ALLIER	FOVEAU Christine		
MOULINS COMMUNAUTE			
TOURRET Eric	CHERVIER Alain	SAUZEDE Loïc *	GAUTHIER René *
BRECHIGNAC Héline PFEIFFER Stéphane	GUESTON Jean-Pierre DEGUELLE Alain	ERAUD Robert BELIEN Martine	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : M. REIGNERON Antoine, Mme DIJOUX Nicole, M. CHALMIN Maurice, M. BLANCHET François, Mme LACARIN Marie Françoise, Mme VISIONI Stéphanie, M. SIMON Yves, M. ARCHASSAL Didier, M. BURLAUD Jean Luc, M. DETERNES Alain, M. MALLET Richard, M. ALLIX Christian, Mme DENOUEL Laëtitia, Mme CABANEL Claire, M. GUILLAUMIN Clément,

Absents : M. MAITRE Alain, M. LINDRON Marc-Anthony, M. RIBIER Julien, M. EUGENE Ludwing, M. SADOT David, M. ROCHE Philippe, M. RIBIER Sylvain,

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

En exercice	54
Présents	32
Votants	32
Procuration	0
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

DEL20241205060

Objet : Utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

M. Le Président informe que pour permettre la continuité des projets menés par le Syndicat et conformément à l'article L1612-1 du C.G.C.T, le Comité Syndical peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre	BP 2024	Limite du ¼	Montant autorisé
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	103 370 €	25 842.50 €	25 842 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	334 932 €	83 733 €	83 733 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	493 241 €	123 310.25 €	123 310 €
TOTAL	931 543 €	232 885.75 €	232 885 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

A. DETERNES